

---

COVID : Après la déclaration du Président de la République du 12 juillet 2021

---

*Communiqué publié le 13 juillet 2021*



Suite aux annonces du Président de la République, le 12 juillet, concernant les mesures sanitaires, la Conférence des évêques de France (CEF) note que les cultes et leur pratique n'ont pas été cités dans la liste des lieux qui nécessiteront le pass sanitaire pour leur accès.

En conséquence, la CEF considère que les règles en cours actuellement restent valables : à savoir l'utilisation du gel hydro alcoolique, le port du masque et tout autre mesure sanitaire liée à la pratique du culte.

Soucieuse du bien commun, la CEF continue d'inviter chacun à se mobiliser contre le virus.

Elle appelle les catholiques à entrer dans cette perspective en prenant leur propre responsabilité vis-à-vis du vaccin. La CEF restera vigilante comme depuis le début de la crise quant au respect de la liberté de culte.

---

©2024 - Diocèse d'Angoulême - 28/12/2024 -

<https://charente.catholique.fr/actualites/covid-apres-la-declaration-du-president-de-la-republique-du-12-juillet-2021/>